AR PREFECTURE
016-200054047-20160602-2016_06_02_10-DE
Reçu le 10/06/2016

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Excusés : 03
Absents : 01
Délégations : 03

Date de Convocation:
26 mai 2016

Date d'affichage :
26 mai 2016

Le deux juin deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 mai 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M.GAULTIER Emmanuel, Maire délégué.
Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M.GANTHEIL Robert, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s : M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. FLAYAC Serge,

Délégations :
M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël, (M Bouty s'absente à 21h25)
Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique
Mme LAFONT Cindy à M. BOOB Fréderic,

Absents : M. MASDOUMIER Pascal

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2016/06/02
N° 10

10- Finances - Demande de dégrèvement auprès de la SAUR au profit de Madame JULIEN Claudine suite à une fuite

Par un courrier en date du 13 avril 2016, Madame JULIEN domiciliée 36 avenue du Général de Gaulle nous explique et justifie qu'une fuite a été détectée sur son réseau d'eau potable.

Elle sollicite Monsieur Le Maire en vue d'obtenir une exonération de la taxe d'assainissement.

Après avoir pris des renseignements auprès de la SAUR, il est possible de lui appliquer un « tarif fuite » calculé sur la base des consommations d'eau potable et d'y appliquer un pourcentage différent de celui pratiqué habituellement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à demander à la SAUR d'appliquer ce tarif spécifique à titre exceptionnel

- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 juin 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)